



CAAMI
Rue du Trône 30 / A
1000 Bruxelles

SERVICE D'EVALUATION
ET DE CONTROLE MEDICAUX

Correspondant : Dr Charles Vranckx
médecin-inspecteur général
Tél.: 02 739 75 13 – Fax : 02 739 75 40
E-mail : Charles.Vranckx@inami.fgov.be

Nos références : 421 -HQ-E/09075800-28 Bruxelles, le

Demande de suspension de remboursement de prestations de l'assurance soins de santé
Dentiste
3.

Honoré Confrère,

Dans le cadre d'une information à charge du prestataire sous rubrique, notre service a eu connaissance d'infractions à la réglementation de l'assurance soins de santé qui seront portées à la connaissance du Procureur du Roi dans le cadre de l'article 29 du Code d'Instruction Criminelle.

Nous vous demandons instamment de suspendre pour une première période de 3 (trois) mois tout remboursement des prestations de l'intéressé et ce à partir de la date de réception de la présente.

Ceci concerne tant le système du paiement direct que celui du tiers-payant.

Cette demande repose sur l'article 153 de la Loi Coordinée le 14 juillet 1993 qui dispose que les médecins-conseils ont pour mission d'assurer le contrôle médical des prestations de santé.

Il vous est également demandé de tenir tous les documents émanant de ce dispensateur à la disposition de nos enquêteurs.

Veuillez agréer, Honoré Confrère, l'expression de ma parfaite considération.

Dr Charles Vranckx
Médecin-inspecteur général

